

Séance du 1^{er} septembre 2021

PRESENTS : ERHOLD Laurence – ERHOLD Yannick – KERTZINGER Thierry – KNITTEL Jean-Georges – KOCHER Marie - MEYER Tharsice – PHILIPPS Serge – RUBECK Valérie – STECHER Gaël - STRASSER Damien – STRASSER Daniel - WALTER Karine.

EXCUSES : DORFFER Joël – HUBSCH Mélanie

Sous la présidence de *PHILIPPS Claude*

Le 1^{er} septembre 2021 à 19H30, les membres du Conseil Municipal d'OBERROEDERN, se sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 juin 2021
- 2) Compte-rendu des délégués des différents syndicats
- 3) Délibération du taux d'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à partir de 2022
- 4) Nomination d'un élu référent pour le recensement de la population
- 5) Nomination d'un coordonnateur et d'un agent recenseur
- 6) Travaux d'assainissement
- 7) Demande d'autorisation pour la création d'un lotissement
- 8) Terrain constructible pour le bâtiment médical
- 9) Désignation de référents territoriaux « ambroisie »
- 10) Arrêté de l'installation de l'EARL SCHNEIDER – Ferme FAUST à WINTZENBACH
- 11) Avancement des travaux de l'Ecole Primaire

Le Maire propose de modifier l'ordre du jour et de rajouter :

- 12) Devis Syndicat des Eaux : remplacement poteau d'incendie
- 13) Urbanisme : révision allégée n° 1 du PLUI du Hattgau
- 14) Divers

Les membres présents approuvent cette proposition.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 9 JUIN 2021

Le compte-rendu du 9 juin 2021 a été approuvé à l'unanimité.

2) RAPPORT DES DELEGUES AUX SYNDICATS

Les délégués des syndicats et représentants des commissions ont exposé le rapport des dernières réunions.

3) DELIBERATION DU TAUX D'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES A PARTIR DE 2022

La Commune est amenée à voter le taux d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFBP) sur la part communale pour toutes les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation à partir de 2022 et pour deux années consécutives. Le taux d'exonération peut être porté de 40 à 100 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**
Décide de maintenir le taux d'exonération à 100 %.

4) NOMINATION D'UN ELU REFERENT POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

La collecte de recensement de 2021 a été annulée en raison de la crise sanitaire et reportée à 2022. Elle se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

Le Maire Claude PHILIPPS est responsable de l'enquête de recensement.

5) NOMINATION D'UN COORDONNATEUR ET D'UN AGENT RECENSEUR

La commune doit organiser pour l'année 2022 les opérations du recensement de la population. Il convient de désigner un coordonnateur communal et un agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

Désigne comme coordonnateur et agent recenseur, Mme Nathalie SCHNEIDER, secrétaire de mairie.

6) TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle, qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement dans la Cour de l'Ecole. Les membres de la Commission des travaux se sont réunis et rendus sur place pour évaluer les travaux à réaliser. Ils proposent de déposer du concassé et de poser un nouveau regard pour assurer un bon écoulement.

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, un devis de la Société KOEHLER d'un montant de 5 638,06 € TTC. Il fait part de mandater cette dépense de la section d'investissement du Budget Primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

Valide le devis de la Société KOEHLER d'un montant de 5 638,06 € TTC. La dépense sera mandatée de la section d'investissement du Budget Primitif 2021.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre en place un lave-verre à la salle communale. Il fait part de mandater cette dépense de la section d'investissement du Budget Primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

Autorise le maire à réaliser cet achat. La dépense sera mandatée de la section d'investissement du Budget Primitif 2021.

7) DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CREATION D'UN LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle, que lors de la dernière réunion, il a été discuté d'un projet de création d'un lotissement dans la continuité de l'ancien. Il est nécessaire dès lors de lancer un avant-projet pour

le Bureau d'Etudes. Il précise que 7 à 9 lots peuvent être réalisés. Il indique qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place un nouveau réseau pour les eaux usées mais qu'il faut envisager un réseau pluvial le long du chemin jusqu'au fossé pour éviter des débordements dans les propriétés côté sud de la rue de l'Herbe. Monsieur le Maire propose de faire appel au Bureau d'Etudes BEREST pour établir un programme de cette réalisation.

Les membres présents ont émis un avis favorable pour la consultation du Bureau d'Etudes BEREST.

8) TERRAIN CONSTRUCTIBLE POUR LE BATIMENT MEDICAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Cabinet de Kinésithérapie recherche un terrain constructible. Lors de leur entrevue, le Maire propose un terrain de 12 ares près de la Casemate à la responsable du cabinet. Elle sollicite la commune de prendre en charge les frais de raccordement du réseau d'assainissement et eau potable.

Considérant que la Commune doit tout mettre en œuvre pour garder le cabinet, Monsieur Le Maire propose de prendre en charge les frais de raccordement du réseau d'assainissement et eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

Accepte de prendre en charge les frais de raccordement du réseau d'assainissement et eau potable.

9) DESIGNATION DE REFERENTS TERRITORIAUX « AMBROISIE »

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2018 prescrivant la destruction obligatoire de l'ambroisie et vu le courrier de la Préfète du 9 juin 2021 adressé à l'ARS pour solliciter les communes à désigner des référents territoriaux « ambroisie » pour la lutte contre l'ambroisie, aucun membre du Conseil Municipal ne s'est porté volontaire pour rejoindre le réseau régional de référents territoriaux « ambroisie ». Ils sollicitent le maire à s'informer auprès d'autres communes pour en rediscuter à la prochaine réunion.

10) ARRETE DE L'INSTALLATION DE L'EARL SCHNEIDER – FERME FAUST A WINTZENBACH

En vertu de l'article R.512-46-24 du Code de l'Environnement, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, l'arrêté préfectoral du 21 juin 2021 portant sur une augmentation de la capacité de méthanisation de déchets non dangereux par la EARL SCHNEIDER – Ferme FAUST sur la commune de WINTZENBACH.

Les membres présents ont émis un avis favorable à cette demande d'extension.

11) AVANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ECOLE PRIMAIRE

L'architecte KLIPFEL est sollicité à soumettre un avant-projet de la rénovation du bâtiment de l'école primaire comprenant le réaménagement des combles en deux logements avec création d'une entrée à l'arrière du bâtiment.

La Commune a déposé un dossier énergétique auprès de ES. Le dossier est subventionné par l'Association des Maires.

Pour financer une partie de la rénovation de l'école primaire, Monsieur le Maire effectue les démarches nécessaires pour percevoir des subventions.

12) DEVIS SYNDICAT DES EAUX : REMPLACEMENT DU POTEAU D'INCENDIE

Dans le cadre des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable à la rue du Ruisseau au Camp, M. le Maire a sollicité un devis auprès du Syndicat des Eaux du Canton de Seltz pour la suppression d'un poteau d'incendie situé sur une parcelle privée et la mise en place d'un nouveau poteau d'incendie sur une parcelle publique dont le coût revient à 4 950,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

Valide le devis du Bureau d'Etudes BEREST d'un montant de 4 950,00 € TTC

13) URBANISME : REVISION ALLEGEE N° 1 DU PLUI DU HATTGAU

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal :

Le PLUi du Hattgau est le document d'urbanisme qui traduit la stratégie d'aménagement et de développement du territoire intercommunal sur l'ancien territoire de la Communauté de Communes du Hattgau et fixe en conséquence les règles et orientations relatives à l'utilisation du sol.

Il est opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, et ouverture d'installations classées.

La révision allégée du PLUi du Hattgau, engagée le 19 mai 2021, a pour objet de permettre l'extension de la station d'épuration à Rittershoffen. Le dossier est en cours d'étude ; il fait l'objet d'une concertation avec le public et d'échanges avec les personnes publiques associées.

Le conseil communautaire arrêtera prochainement le projet de révision allégée du PLUi du Hattgau et tirera en même temps le bilan de la concertation. Conformément à la délibération relative aux modalités de collaboration entre la communauté de communes et ses communes membres en date du 19 mai 2021, le conseil municipal de chacun des communes est sollicité pour donner son avis préalablement à la décision du conseil communautaire.

La commune de OBERROEDERN a été saisie par le Président le 26 août 2021 et doit se prononcer avant le 30 septembre 2021.

Le Maire présente le projet de révision allégée du PLUi du Hattgau et notamment les modifications apportées sur le ban communal de Rittershoffen.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.153-8 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19/05/2021 prescrivant la révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19/05/2021 fixant les modalités de collaboration entre la communauté de communes et les communes membres dans le cadre de la révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau ;

Vu la saisine du Président de la Communauté de Communes en date du 26 août 2021, accompagnée du projet de révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

Décide de donner **un avis favorable** au projet de révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau.

14) DIVERS

La Société KOEHLER sera mandatée pour déposer du concassé dans la rue du Lieutenant VIAL et la rue de la Forêt afin de stabiliser la voirie. Le fossé qui longe la rue du Lieutenant VIAL devra être nettoyé avant l'hiver. L'adjoint Damien STRASSER s'occupera de la suivie de ces travaux.

Afin de protéger au mieux nos aînés, la traditionnelle Fête de l'Âge d'Or ne sera pas programmée cette année. Les membres du CCAS passeront au domicile des personnes concernées le week-end du 12 Décembre pour leur remettre un cadeau de Noël.

Une réunion d'information pour la mise en œuvre du groupement de commandes sur les risques psychosociaux sous forme de webinaire a lieu mercredi 8 septembre 2021. M. Joël DORRFER, assistant de prévention assistera à la formation.

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur BÄCHLER a signalé des écoulements d'eaux pluviales provenant du chemin en amont de sa propriété. M. le Maire propose une réunion sur place en présence du président de l'Association Foncière, M. STRASSER Bernard et de deux conseillers municipaux, Messieurs KNITTEL et MEYER.

Monsieur le Maire a donné lecture des nouvelles demandes de déclaration de travaux en cours :

- M. WENDLING Sébastien – pose isolation extérieure
- M. BLATT Christian – pose d'une piscine
- M. STUMPF François – pose d'une pergola

M. Daniel STRASSER soulève le problème de vitesse excessive des automobilistes dans le village, problème récurant dans tous les villages depuis des années. Le Maire fera appel à la Gendarmerie pour effectuer des contrôles de vitesse.

La séance est levée à 21H45.